



réglementation sur construction d'une cheminée d'extraction parking

Par DinisF, le 22/10/2021 à 10:16

Bonjour, (on dit "Bonjour" en arrivant quelque part, pas chez vous ?

J'aimerais connaître la loi / réglementation relative à la construction d'une extraction pour les émissions de voitures dans un parking en sous sol (parkings pour particuliers). En effet, un complexe de plusieurs maisons est en cours de construction à côté de chez moi et une extraction d'air (et donc de gaz d'échappement) pour le parking (sous les maisons) a été construite. Cette extraction s'élève à plus de 20 m environ et avec les vents, l'ensemble des polluants ou autres gaz retomberait chez les voisins (notamment chez moi donc). Or, à aucun moment sur les plans mis à disposition du public, une telle "cheminée" n'est indiquée.

Mes questions

>> quelle est la réglementation ?

>> comment savoir si une étude d'impact a été réalisée ?

>> et quel est le recours ?

Merci.